

LE GUIDE PRATIQUE DU PORTAIL FAMILLE

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT EN LIGNE POUR LES ALP* ET L'ALSH*

GRÂCE AU PORTAIL FAMILLE,

vous pouvez inscrire vos enfants sur les temps périscolaires ALP du matin, du midi et du soir. Il vous permet également de réaliser les inscriptions sur les temps extrascolaires à l'ALSH 2,5-11 ans, à la cantine et de payer vos factures en ligne !

Pour accéder au Portail Famille :

1. rendez vous sur le site internet de la commune **WWW.FABREGUES.FR**,
2. entrez dans la rubrique « E-services » en cliquant sur le bouton orange en haut de la colonne de droite « Accès rapide », en page d'accueil du site de la ville,
3. cliquez sur « Toutes les démarches »,
4. puis sur le lien « Portail Famille » dans la rubrique Enfance jeunesse.

Pour une première connexion, votre code d'accès est à récupérer auprès du service de la Vie Scolaire et personnalisable immédiatement.

* Accueil de Loisirs Périscolaires
Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2,5 - 11 ans

1. Cliquez sur « Accès rapide » dans la colonne de droite.

2. Cliquez sur « Toutes les démarches ».

3. Cliquez sur « Portail Famille » dans la rubrique Enfance jeunesse.

4. Bienvenue sur le portail Famille de la ville de Fabregues !

Vous pouvez, en ligne, accéder à différents formulaires et inscriptions pour les temps périscolaires (ALP matin, midi/cantine et soir) et extrascolaires (ALSH). À votre compte et avec vos factures en ligne.

Merci de bien vouloir transmettre les documents manquants des **dossiers des enfants** qui fréquentent l'ALP et l'ALSH, afin de confirmer les inscriptions.

Merci également de fournir les **justificatifs de domicile** et les **avis d'imposition** au service de la Vie Scolaire pour la mise à jour des dossiers familles.

En rappel, les factures relatives aux différentes inscriptions de vos enfants sont dématérialisées et disponibles uniquement en ligne depuis le mois de mai 2019.

Pensez donc, chaque fin de mois, à vérifier votre compte, rubrique Paiement n, pour consulter et régler vos factures afin de conserver l'accès au Portail Famille pour toute démarche.

INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES
ALP
matin, midi/cantine et soir

//////////////////////////////////// ENFANCE JEUNESSE //////////////////////////////////

RENDEZ-VOUS SUR www.fabregues.fr
Renseignements au 04 67 85 55 26 ou
par mail vie.scolaire@fabregues.fr



VILLE DE **FABRÈGUES**

SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU PORTAIL FAMILLE, VOUS POUVEZ RETROUVER...



LES INSCRIPTIONS

- les inscriptions ALP et à l'ALSH 2,5-11 ans avec l'accès aux différents formulaires d'inscriptions, la fiche sanitaire de liaison et la fiche de renseignements, les horaires et programmes des temps d'accueils,
- le règlement de fonctionnement qui sera validé automatiquement à chaque inscription,

MON COMPTE

- les informations personnelles relatives à votre compte,
- les inscriptions de vos enfants en ALP et ALSH dans l'onglet « Mes fréquentations » afin de pouvoir les vérifier,

MES IDENTIFIANTS

- vous pouvez demander le renvoi de vos identifiants en cas d'oubli de mot de passe depuis la page de connexion en cliquant sur « Renvoi d'identifiants ». Vous recevrez

ensuite un mail et n'aurez qu'à suivre la procédure décrite.

- Si besoin, vous pouvez contacter le service de la Vie scolaire.

PAIEMENT

- le paiement direct en ligne de vos factures pour lesquelles la date limite n'a pas été dépassée (le cas échéant, vous devez vous rapprocher du service de la Vie Scolaire),

L'avis d'imposition N-1 est à fournir au service de la Vie Scolaire en septembre et en janvier.

LIENS UTILES

- les liens vers les programmes, les tarifs, le site de la commune, les dates d'inscriptions à l'ALSH, etc.

Vous trouverez les règlements de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs (ALP et l'ALSH) sur le site internet de la commune www.fabregues.fr et sur le Portail Famille.

Pour chaque formulaire, vous avez la possibilité de dupliquer l'inscription d'un de vos enfants pour vos autres enfants. Ainsi, ils pourront être inscrits de la même façon plus rapidement !

TEMPS PÉRISCOLAIRES ALP : POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT, VOUS DEVEZ...

Bienvenue



INSRIPTIONS A L'ALP MATIN, MIDI / CANTINE et ALP 2 SOIR 17H30-18H30
INSRIPTIONS A L'ALP 1 SOIR 16H30-17H30 MATERNEL (ECHELONNE 1/2H OU GOUTER MAIRIE 1H)
INSRIPTIONS A L'ALP 1 SOIR 16H30-17H30 ELEMENTAIRE (ECHELONNE 1/2H OU ETUDE 1H)

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES :
TEMPS PERISCOLAIRES : Vous trouverez les nouveaux horaires ci-dessous.
ALP **matin** : De 7h à 8h20
ALP **midi** : De 12h à 13h50
ALP **1 soir** : De 16h30 à 17h30
ALP **2 soir** : De 17h30 à 18h30
Entre 16h30 et 18h30, les sorties sont possibles toutes les demi-heures.

DOSSIER ENFANT : Le dossier enfant, distribué en fin d'année scolaire et commun à l'ALSH, aux écoles, aux ALP et au CMJ, est à remettre, complet, aux enseignants le jour de la rentrée (avec notamment le justificatif de domicile de moins de trois mois). Tout dossier non rendu ou incomplet ainsi qu'une non inscription feront l'objet d'une tarification majorée.

INSCRIPTIONS
Les inscriptions pour les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) sont possibles pour toute l'année et modifiables jusqu'à 8 jours avant la date concernée.

ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. choisir le temps périscolaire sur lequel vous souhaitez inscrire votre enfant : temps périscolaires ALP matin et soir, cantine ALP midi,
2. sélectionner votre enfant pour accéder au formulaire d'inscription,
3. remplir le formulaire en fonction des dates et des temps d'activités choisis en veillant à bien **valider le formulaire en bas de page**.

ATTENTION

Les inscriptions pour toute l'année sont possibles et modifiables jusqu'à 8 jours avant la date concernée.

Néanmoins, toute inscription doit être effectuée **8 jours à l'avance, au plus tard** : par exemple, le dimanche 7 maximum pour le lundi 15 !

TEMPS EXTRASCOLAIRES ALSH : POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT , VOUS DEVEZ...

Bienvenue

INSCRIPTIONS A L'ALSH / CANTINE MERCREDIS MARS 2020
INSCRIPTIONS A L'ALSH / CANTINE VACANCES SCOLAIRES PRINTEMPS 2020

SI LE FORMULAIRE SOUHAITE N'EST PAS ACCESSIBLE OU VISIBLE, L'INSCRIPTION N'EST PAS ENCORE OUVERTE OU HORS DELAI.

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES :

DOSSIER ENFANT : Le dossier enfant commun à l'ALSH, aux écoles, aux ALP et au CMJ est à remettre, complet :
- aux enseignants le jour de la rentrée pour les enfants scolarisés sur la commune.
- au bureau de la Vie Scolaire ou à l'ALSH pour les enfants non scolarisés sur la commune.

Tout dossier non rendu ou incomplet fera l'objet d'une tarification majorée.

INSCRIPTIONS
Les inscriptions pour les mercredis sont à réaliser au plus tard le dernier mercredi du mois pour le mois suivant. Pour les vacances scolaires, les inscriptions sont ouvertes à des dates précises (voir document dates d'inscriptions ci-dessous).
Pour connaître les dates d'inscription aux vacances scolaires, [cliquez ici](#).

ÉTAPE PAR ÉTAPE

1. cliquer sur le bouton « Inscriptions ALSH mercredi, vacances et cantine »,
2. choisir un ou plusieurs des différents temps proposés : les mercredis et/ou les vacances,
3. sélectionner votre enfant pour accéder au formulaire d'inscription,
4. en fonction du temps sélectionné, vous arrivez ensuite sur le formulaire d'inscription à remplir pour le matin, l'après-midi ou la journée entière. **L'inscription à la cantine n'est pas automatique même si vous choisissez la journée entière.**

Les dates de sorties, les programmes et les menus sont précisés ou accessibles sous les liens des formulaires d'inscription.

ATTENTION

- **Pour les sorties, vous devez obligatoirement inscrire votre enfant à la journée et au repas** (pique-nique fourni par le restaurant scolaire). *Selon le programme, un supplément peut être appliqué pour la sortie.*
- Le goûter est inclus et facturé pour une inscription l'après-midi ou en journée complète.
- Les inscriptions pour les mercredis se font le dernier mercredi du mois précédent, au plus tard, pour le mois suivant.
- Pour les vacances scolaires, elles s'effectuent à des dates précises communiquées sur le portail. Si le formulaire n'est pas accessible, l'inscription n'est pas encore ouverte.